

Décision

Générale

colonial

Décision n° 247 du 15 avril 1942 :

n° 247

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 avril 1942

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1942

Date du numéro

30 avril 1942

TEXTE INTÉGRAL

Les fonctionnaires des cadres spéciaux de l'Administration indigène de Madagascar, dé tachés à la Côte française des Somalis, reçoivent les affectations suivantes : Cabinet du Gouverneur écrivain interprète principal: M. Toto (Jérôme), de 4° classe. Cercle de Djibouti écrivain interprète : M. Assman Aboudou, de 4e classe. Ravitaillement général : M. Soudjay, secrétaire de 1re classe. Finances : M. Ranaivo, commis comptable de 3e classe: M. Randriamialy (Louis-Robin), commis comptable de 5e classe. Trésor. : M. Raboto, commis de 3e classe du Trésor. P. T. T. : M. Ravoavy (Eugène), commis de 1re classe des P. T. T. Travaux publics : muel), M. Razafimamonjy (Sa ouvrier de 4e classe des chemins de fer: M. Ramanoary, employé journalier, bobineur. Station intercoloniale de T. S. F. M. Samuel, mécanicien électricien de 2e classe de la T. S. F.